

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-767 décrétant un emprunt et une dépense de 2 922 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble connu comme étant la Caserne Champlain.

Ce règlement a pour objet d'acquérir l'immeuble dont le numéro de cadastre est le 5 035 055 et communément appelé la Caserne Champlain, et ce, de la Société de développement de Shawinigan inc. (SDS).

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 24 octobre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 13 novembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 18 novembre 2025



Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe